

SEANCE N° 3
PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze mars à vingt heures et trente minutes,
Les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Aubin des Ormeaux, dûment convoqués, se sont réunis salle de la mairie, sous la présidence du Maire, Hervé BREJON

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/03/2018
Date d'affichage en Mairie : 08/03/2018

Présents : BREJON Hervé, RINEAU Marie-Christine, LEROUX Gilbert, BOUILLAUD Sylvia, RETAILLEAU Marie-Madeleine, GAUDICHEAU Aline, PERRAUD Hubert, BRIN Stéphane, BIZON Marie-Christine, GRELLIER Fabien, GABORIEAU Frédéric, MURZEAU Stéphane

Absents excusés : MANCEAU Sandrine, BOSSARD Valérie,

Secrétaire de séance : Frédéric GABORIEAU

Préambule : présentation du système retenu pour le chauffage de l'Eglise, par M ROUSSELEAU de l'entreprise CGV-CIEL

1 – TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES (délibération N°2018-026)

La loi 80-10 du 10/01/1980 dispose que ce sont les conseils municipaux qui fixent chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit donc se prononcer sur les taux des taxes ménages c'est-à-dire la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et sur les propriétés non bâties (TFNB).

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les taux votés en 2017 :

Taxe d'habitation	16,95%
Taxe foncière (bâti)	15,95%
Taxe foncière (non bâti)	48,92%

Pour l'année 2018, Monsieur le Maire indique que la commission finances qui s'est réunie le 05/03/2018 propose de ne pas augmenter les taux cette année.

A compter de 2018, la revalorisation des valeurs locatives sera liée à l'inflation constatée de novembre n-2 à novembre n-1. Le coefficient de revalorisation pour 2018 sera a priori de 1,2%.

Oùï l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de maintenir en 2018 les taux des taxes locales au même niveau que 2017 soit le tableau suivant

Taxe d'habitation	16,95%
Taxe foncière (bâti)	15,95%
Taxe foncière (non bâti)	48,92%

2 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (délibération N°2018-027)

Monsieur le Maire propose, sur avis de la commission finances, d'attribuer une subvention de 9€ par adhérents St Aubinois pour les associations suivantes :

Nom de l'association	Nombre de licenciés st aubinois	Montant subvention
ARCHERS ST AUBINOIS	4	36€
ECOLE DE MUSIQUE	16	144€
FOOTBALL VAL DE SEVRE	66	594€
FOYER DES JEUNES	34	306€
GYM LES CULBUTOS	23	207€
GYM DOUCE	16	144€
VITAGYM	41	369€
RAQUETTES ST AUBINOISES	57	513€
VOLLEYBALL SMSA	15	135€

Pour les autres associations, il est proposé les montants suivants :

Nom de l'association	Montant
ADMR	2651€
A.P.E.L.	800€
RESTAURANT SCOLAIRE	8 000€
CCAS	6000€

Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les subventions telles qu'elles sont précisées ci-dessus

AUTORISE le Maire à mandater les sommes correspondantes

INDIQUE qu'un courrier sera envoyé à chaque Président d'association pour indiquer le montant de la subvention

3 – SUBVENTION OGEC – CONTRAT D'ASSOCIATION (délibération N°2018-028)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération N°2017-027, le conseil municipal a fixé un forfait de 560€/élève.

Pour cette année, Monsieur le Maire, sur avis de la commission finances, propose de maintenir le montant de 560€ par élève.

151 élèves sont scolarisés, soit un montant global de subvention de 84 560€.

Vu le contrat d'association signé en 2005,

Considérant les contraintes budgétaires, et notamment la baisse des dotations de l'état

Considérant qu'il convient de donner les moyens à l'OGEC d'assurer un service de qualité pour les enfants,

Considérant l'attachement à ce service de l'ensemble du conseil municipal,

Considérant le nombre d'élèves pour l'année scolaire 2017-2018 qui est de 151 (chiffre arrêté en octobre).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le forfait de 560€ / élèves, soit un montant global de 84 560€

INDIQUE que ce montant sera versé de la manière suivante : 28 186,67€ en mars, 28 186,67€ en juillet, 28 186,66€ en octobre

AUTORISE le Maire à mandater les sommes correspondantes

INDIQUE que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2018

4 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2018 (délibération N°2018-029)

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget annexe ASSAINISSEMENT 2018 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte	Prévu 2018
011 - Charges à caractère général	33 048,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	43 587,83 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	26 483,66 €
65 - Autres charges de gestion courante	5,00 €
66 - Charges financières	1 100,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	109 224,49 €

Compte	Prévu 2018
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	59 664,49 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	49 560,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	109 224,49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte	RAR	nvx crédits	Prévu 2018
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	1 785,60 €	1 785,60 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	3 885,00 €	10 000,00 €	13 885,00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	187 476,72 €	187 476,72 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 885,00 €	205 262,32 €	209 147,32 €

Compte	Prévu 2018
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	135 790,23 €
021 - Virement de la section d'exploitation	43 587,83 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 483,66 €
041 - Opérations patrimoniales	1 785,60 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 500,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	209 147,32 €

Il est précisé que c'est la dernière année que le conseil vote ce budget qui doit être transféré au 01/01/2019.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget annexe ASSAINISSEMENT 2018 tel qu'il est présenté ci-dessus, en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires

5 – BUDGET COMMERCES 2018 (délibération N°2018-030)

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget annexe COMMERCES 2018 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte	Prévu 2018
011 - Charges à caractère général	4 500,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	15 319,88 €
65 - Autres charges de gestion courante	2,00 €
66 - Charges financières	200,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	20 021,88 €

Compte	Prévu 2018
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	20 021,88 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	20 021,88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte	Prévu 2018
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	20 035,91 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 256,00 €
23 - Immobilisations en cours	384,12 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	40 676,03 €

Compte	Prévu 2018
021 - Virement de la section de fonctionnement	15 319,88 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	25 356,15 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	40 676,03 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget annexe COMMERCES 2018 tel qu'il est présenté ci-dessus, en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires

6 – BUDGET PRINCIPAL 2018 (délibération N°2018-031)

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget PRINCIPAL 2018 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte	Prévu 2018
011 - Charges à caractère général	171 618,73 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	87 000,00 €
014- Atténuation de produits	25 000,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	227 643,67 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 091,60 €
65 - Autres charges de gestion courante	196 942,00 €
66 - Charges financières	10 005,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	745 301,00 €

Compte	Prévu 2018
013 - Atténuations de charges	2 500,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	11 300,00 €
73 - Impôts et taxes	393 644,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	260 307,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	76 500,00 €
76 - Produits financiers	50,00 €
77 - Produits exceptionnels	1 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	745 301,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte / Opération	RAR	nvx crédits	Prévu 2018
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	44 850,38 €	44 850,38 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	53 000,00 €	53 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	134 209,94 €	359 418,11 €	493 628,05 €
42 - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
43 - TRAVAUX CIMETIERE	0,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
47 - CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE	872 098,15 €	120 000,00 €	992 098,15 €
48 - BIBLIOTHEQUE	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 006 308,09 €	785 268,49 €	1 791 576,58 €

Compte	RAR	nvx crédits	Prévu 2018
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	742 175,02 €	742 175,02 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	227 643,67 €	227 643,67 €
024 - Produits de cessions	0,00 €	500,00 €	500,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	25 091,60 €	25 091,60 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	44 850,38 €	44 850,38 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	351 903,69 €	351 903,69 €
13 - Subventions d'investissement	248 674,08 €	135 257,00 €	383 931,08 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	600,00 €	600,00 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	14 881,14 €	14 881,14 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	248 674,08 €	1 542 902,50 €	1 791 576,58 €

Il est proposé au conseil municipal de voter le budget par opérations en investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de voter le budget par opérations en section d'investissement

APPROUVE le budget PRINCIPAL 2018 tel qu'il est présenté ci-dessus, en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires

7 – BUDGET LOTISSEMENT LA BERNARDIERE (délibération N°2018-032)

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget LOTISSEMENT LA BERNARDIERE 2018 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte	Prévu 2018
011 - Charges à caractère général	151 949,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	315 618,24 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 309,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	258 530,64 €
66 - Charges financières	1 309,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	728 715,88 €

Compte	Prévu 2018
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	365 606,42 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	161 796,46 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 309,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	200 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	4,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	728 715,88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte	Prévu 2018
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	153 821,78 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	161 796,46 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	315 618,24 €

Compte	Prévu 2018
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	315 618,24 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	315 618,24 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget LOTISSEMENT LA BERNARDIERE 2018 tel qu'il est présenté ci-dessus, en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires

8 – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR L'INTERVENTION D'UN ARCHIVISTE (délibération N°2018-033)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la tenue des archives municipales est une dépense obligatoire des collectivités (art L2321-2-2 du CGCT).

Les archives doivent être mises à jour régulièrement, c'est pourquoi il est proposé une intervention de 2 jours afin de procéder à l'élimination des archives et à l'intégration de nouveaux documents, conformément à la réglementation.

Il est proposé d'établir une convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée pour affecter un agent archiviste à une mission temporaire de 2 jours sur la commune.

Tarifs : 220€ x 2jrs = 440€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la convention avec le centre de gestion pour un montant de 440€ et l'intervention de l'archiviste

INDIQUE que les crédits nécessaires sont prévus au budget

9 – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (délibération N°2018-034)

MARCHES PUBLICS

Marché public d'un montant de 111,46€ pour la fourniture de fer rond pour la maison des arts avec la FORGE GLAN'OR

Marché public d'un montant de 168€ TTC pour la fourniture et pose d'un ferme porte à la supérette avec la société AJ MENUISERIE.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du compte rendu

QUESTIONS DIVERSES

- Hervé BREJON : chantier restaurant scolaire : un mois de retard suite à la météo
- Hervé BREJON : Inauguration du restaurant scolaire prévu le samedi 27 octobre 10h30
- Hubert PERRAUD : Eclairage rue st Anne en marche depuis ce jour
- Hubert PERRAUD : Vendée logement : maison implantée
- Sylvia BOUILLAUD : repas des aînés le 20 octobre
- Sylvia BOUILLAUD : fête de Noël le 9 décembre
- Frédéric GABORIEAU : changement d'imprimeur pour le bulletin municipal à compter de celui de juillet

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h.